



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

2009 - AVIS AUX NAVIGATEURS N° 10

RÉGION MAISONNEUVE
SECTION MONTRÉAL-LAC ONTARIO

Mise à jour sur les tests des écluses de l'avenir

Pour faire suite à l'avis aux navigateurs n° 7 publié le 20 avril 2009, cette communication a pour but d'informer les navigateurs sur les progrès atteints.

Amarrage mains libres à l'écluse 7 dans la région Niagara :

La mise en service de deux des quatre dispositifs mains libres a été achevée au cours de la semaine du 9 juin 2009. Suite à ceci, les essais ont été repris pour les navires d'une LHT de 160 mètres et moins. L'installation de ces unités permet aussi la mise à l'essai et l'étalonnage des nouveaux capteurs pour détecter l'emplacement des barres d'usure sur la coque du navire. La livraison des deux autres dispositifs mains libres est prévue pour la fin du mois de juillet.

Capacité des navires d'arrêter sans l'utilisation d'amarres dans les écluses 1, 2, 3 et 4 de la région Maisonneuve :

La Voie maritime a recueilli une quantité considérable de renseignements critiques grâce à la collaboration de l'industrie. La Voie maritime a donc décidé de suspendre les essais d'arrêt et de positionnement du navire à l'écluse 2 dans le canal Welland. Les essais se poursuivront aux écluses 1, 2, 3 et 4 à la région Maisonneuve, et vers le 22 juin prochain, la phase II de ce test débutera à ces écluses ainsi qu'aux écluses 1, 3 et 7 de la région Niagara.

La phase II prévoit que tous les navires montants s'arrêtent à leur position finale d'amarrage et maintiennent leur position le plus près possible du mur d'amarrage et ce, sans l'utilisation d'amarres. Lorsque l'essai est terminé, le navire sera sécurisé selon les procédures habituelles. Les navires descendants devront s'arrêter et maintenir leur position le plus près possible du mur d'amarrage ; cependant, les lignes d'attrapes pour les amarres n° 2 et n° 4 seront prises et prêtes à déployer si nécessaire. L'amarre n° 2 sera placée sur le bollard selon la procédure normale, pour tous les navires descendants de plus de 222.5 mètres. La défense sera levée seulement après que l'amarre n° 2 aura été placée sur le bollard et que le navire se sera complètement arrêté. Le navire devra ensuite s'avancer à sa position finale d'amarrage en utilisant ses moteurs. Une fois le test complété, les autres lignes d'amarrage seront sécurisées.

L'assistance hydraulique latérale :

Les travaux sont en cours afin de réintroduire l'assistance hydraulique latérale pour les navires montants avec la date cible du 29 juin 2009 pour amorcer les tests à l'écluse 7. Des travaux similaires sont en cours dans la région Maisonneuve pour les écluses 1 à 4, où les tests débuteront à certaines écluses profondes avant la fin de juin.

.../2

The St. Lawrence Seaway Management Corporation
Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Région Maisonneuve
151, rue de l'Écluse
St-Lambert, Québec
J4R 2V6

Tél : (450) 672-4115 Fax : (450) 672-8493

Niagara Region
508 Glendale Avenue
P.O. Box 370
St-Catharines, Ontario
L2R 6V8

Tél : (905) 641-1932 Fax : (905) 641-5721



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System *Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent*

2/

L'assistance hydraulique latérale est conçue pour aider les navires montants à rester du côté du mur d'amarrage dans le sas des écluses. L'assistance hydraulique latérale est activée lorsque l'étrave du navire montant dépasse l'extrémité aval du mur de l'écluse. Lorsque cette opération est amorcée, la vanne d'aval se ferme complètement et la vanne à l'extrémité amont du côté du mur d'amarrage s'ouvre partiellement.

Cette ouverture de vanne permet à l'eau de passer sous le navire et de percuter le mur opposé pour revenir dans un mouvement latéral afin d'exercer une force sur le côté du navire. Cette force maintient le navire à proximité du mur d'amarrage de l'écluse.

Nous demandons aux capitaines/pilotes qui participent aux essais de faire parvenir leurs commentaires sur ces essais directement au personnel de l'écluse qui les inscriront sur le formulaire approprié.

Auto-positionnement :

Des systèmes d'auto-positionnement sont installés à l'écluse 7 du canal Welland et aux écluses 1 et 2 de la région Maisonneuve. Les données provenant de ces unités sont recueillies et examinées sur une base quotidienne. Des panneaux d'affichage indiquent à un navire admissible à utiliser le système d'auto-positionnement la distance entre l'étrave du navire et sa position d'arrêt une fois que le navire est à 30 mètres de sa position finale d'amarrage. Ces panneaux d'affichage sont allumés pour but d'évaluation seulement; les instructions du positionneur doivent donc être respectées. Des travaux sont en cours afin d'installer 4 autres systèmes d'auto-positionnement, soit 2 dans chaque région.

Région Maisonneuve
Le 17 juin 2009

The St. Lawrence Seaway Management Corporation
Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

Région Maisonneuve
151, rue de l'Écluse
St-Lambert, Québec
J4R 2V6

Tél : (450) 672-4115 Fax : (450) 672-8493

Niagara Region
508 Glendale Avenue
P.O. Box 370
St-Catharines, Ontario
L2R 6V8

Tél : (905) 641-1932 Fax : (905) 641-5721